



Réunion de Conseil Municipal Séance du 12 janvier 2023

Nombre

de Membres en exercice

Date de la convocation : le 06 Janvier 2023

de Présents

de Votants

L'an deux mil vingt-trois, le douze janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

Présents : M. Dominique LUCAS, Mme Marie-Madeleine ROYER, M. Éric DONZALLAZ (Adjoints au Maire), M. Gérard GOHIER, M. Patrick GERBEAU, Mme Nathalie GABILLARD, M. Damien PANNIER, M. Sylvain JONCHERAY, Mme Delphine HUGNET, Mme Mathilde BLANCHET, Mme Céline BELLANGER, M. Michel FOUCHER formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absentes excusées : Mme Nolwenn BOISSINOT (Adjointe au Maire), donne pouvoir à Mme Mathilde BLANCHET

Mme Aurore LUCAS

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme Céline BELLANGER est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022
- Droit de préemption urbain
 - 14 Cité des Pelouses (Section AD n°293)
- Droit de préemption urbain
 - La Boule d'Or – Rue de l'abattoir et la Boule d'Or (Section AC n°154, n°157)
 - La Boule d'Or – Rue de l'abattoir et la Boule d'Or (Section AC n°145, n°146, n°158, n°367)
 - La Boule d'Or – Rue de l'abattoir et la Boule d'Or (Section AC N° 149)



- Procédure de révision des statuts de Territoire d'énergie Mayenne – Notification de la délibération afférente du comité syndical
- Validation de la Convention ORT (Opération de Revitalisation de Territoire)
- Compte-rendu des Commissions
- Divers

Arrêté du dernier procès-verbal

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 15 décembre 2022.

Ce PV n'apporte aucune remarque et est arrêté à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

DÉLIBÉRATION N°2023-01-12-01 Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain – 14 Cité des Pelouses

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à l'approbation du P.L.U.i, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer, en sa séance du 27 avril 2021, un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du P.L.U.i et de déléguer ce droit à ces communes membres.

Il donne connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 06 janvier 2023 et adressée par Maître Bertrand COUAILLIER, Notaire à CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE, concernant l'immeuble cadastré section AD n°293 d'une superficie de 592 m², et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, (14 voix POUR) :

DÉCIDE de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune. Ce bien ne présente pas d'intérêt pour la commune.

DÉLIBÉRATION N°2023-01-12—02

**Retrait de la Délibération incomplète du 15 décembre 2022, enregistrée sous le N° 2022-15-12-01
Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain – La Boule d'Or, Rue de l'abattoir**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à l'approbation du P.L.U.i, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer, en sa séance du 27 avril 2021, un droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du P.L.U.i et de déléguer ce droit à ces communes membres.

Il rappelle également que les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie le 30 novembre 2022 et adressées par Maître Sébastien GUÉDON, Notaire à VAL DU MAINE ont été délibérées lors du dernier Conseil Municipal et que cette délibération enregistrée sous le N° 2022-15-12-01 du 15 décembre 2022 doit être retirée car cette dernière est incomplète. En effet, la délibération visait un bien alors que l'examen des 3 DIA visait 7 parcelles au total.

Dans ce cas, M. le Maire demande au Conseil Municipal :

Le retrait de la délibération incomplète du 15 décembre 2022 enregistrée sous le N° 2022-15-12-01.

De redonner un avis sur le droit de préemption de ces 3 unités foncières.



1. DIA reçue le 30 novembre 2022 concernant les parcelles cadastrées Section AC n°145, n°146, n°158 et n° 367 d'une superficie de 86m² situées à « La Boule d'Or » - Rue de l'Abattoir (18 500€ + frais)
2. DIA reçue le 30 novembre 2022 concernant les parcelles cadastrées Section AC n° 154 et n°157 d'une superficie de 137m² situées à « La Boule d'Or » - Rue de l'Abattoir (1 000€ + frais)
3. DIA reçue le 30 novembre 2022 concernant la parcelle cadastrée Section AC n°149 d'une superficie de 1m² située à « La Boule d'Or » - Rue de l'Abattoir (500€ + frais)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, (14 voix POUR) :

DÉCIDE de prononcer le Retrait de la délibération incomplète du 15 décembre 2022 enregistrée sous le N° 2022-15-12-01

DÉCIDE de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune sur les parcelles suivantes qui ne présentent pas d'intérêt pour la commune :

1. Parcelles cadastrées Section AC n°145, n°146, n°158 et n° 367 d'une superficie de 86m² situées à « La Boule d'Or » - Rue de l'Abattoir (18 500€ + frais)
2. Parcelles cadastrées Section AC n° 154 et n°157 d'une superficie de 137m² situées à « La Boule d'Or » - Rue de l'Abattoir (1 000€ + frais)
3. Parcelle cadastrée Section AC n°149 d'une superficie de 1m² située à « La Boule d'Or » - Rue de l'Abattoir (500€ +frais)

DÉLIBÉRATION N°2023-01-12--03 Procédure de révision des statuts de Territoire d'Énergie Mayenne – Notification de la Délibération afférente du comité syndical

Au regard de l'évolution de ses activités ainsi que des apports législatifs et réglementaires, le syndicat a souhaité procéder à la révision de ses statuts afin de les mettre en conformité avec les missions actuellement exercées auprès des collectivités de la Mayenne dans les domaines de l'énergie, des réseaux, de l'environnement et la transition énergétique.

Monsieur le Maire expose que :

Le Syndicat d'énergie Territoire d'Énergie Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.

Conformément à l'article L5211-20 du Code général des collectivités territoriales applicable par envoi de l'article L5711-1 du même code, TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégralité de ses membres, dont la ville de Grez-en-Bouère.

Ainsi, la délibération du comité syndical afférente, en date du 13 décembre 2022, ainsi que les statuts et leurs annexes actualisés, ont été notifiés à notre intention le 23 décembre 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer un avis favorable sur cette procédure de révision et d'adapter les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d'Énergie Mayenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, (14 voix POUR) :

DÉCIDE de prononcer un avis favorable sur cette procédure de révision et d'adapter les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d'Énergie Mayenne.

DÉLIBÉRATION N°2023-01-12--04 Validation de la Convention ORT (Opération de revitalisation de Territoire)

L'Opération de Revitalisation de Territoire (O.R.T) créées par l'article 157 de la loi portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018, a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire, en facilitant la rénovation du parc de



logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, afin de créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, reposant sur un projet global de l'intercommunalité, sa ville centre et toute autre commune volontaire de l'EPCI. L'ORT est un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales...) dont la mise en œuvre doit être élaborée, coordonnée et formalisée conjointement par l'Intercommunalité et les Communes signataires.

La convention délimite un périmètre de stratégie territoriale ainsi que des secteurs d'intervention comprenant :

- Nécessairement le centre-ville de la ville principale de l'EPCI signataire ;
- Eventuellement un ou plusieurs centres villes d'autres communes membres ;

Pour rappel, les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent de nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques) ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'ANAH et éligibilité au Denormandie dans l'ancien) ;
- Mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux) ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multisites) ;

La durée de la convention ORT est fixée pour une période minimale de 5 ans.

Le périmètre d'intervention correspond à la Ville Centre et aux pôles secondaires du Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez (CCPMG).

Sur la base du projet de territoire de la CCPMG et son articulation avec le CRTE, l'ORT se décline en 6 orientations stratégiques :

- **AXE 1 : VOLET HABITAT**

Proposer une offre attractive de logements en assurant un développement résidentiel durable

- **AXE 2 : VOLET ÉCONOMIE**

Pérenniser le tissu économique artisanal, industriel et commercial

- **AXE 3 : VOLET MOBILITÉ**

Réaménager les espaces publics pour des centres-bourgs connectés et accessibles, favorables à la diversification des pratiques de mobilité

- **AXE 4 : VOLET PATRIMOINE**

Valoriser les patrimoines matériels et immatériels, bâtis et naturels, vecteurs de l'identité locale

- **AXE 5 : VOLET SERVICES – ÉQUIPEMENT – CULTURE – TOURSIME**

Favoriser l'accès aux équipements, aux offres culturelles, touristiques et de loisirs, et conforter le maillage de services

- **AXE 6 : VOLET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Gérer durablement, résilience du territoire et transition écologique



VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'Article 157 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, définissant les ORT ;

VU la Convention d'adhésion Petites Villes de Demain laquelle acte l'engagement de la Mairie de Meslay-du-Maine, la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et l'État dans le Programme Petites Villes de Demain.

Michel FOUCHER intervient en demandant si c'était bien la ville de Meslay du Maine qui était désignée Petite ville de demain, Monsieur le Maire répond que oui, et précise que cette convention sera signée la semaine prochaine plus exactement le mercredi 18 janvier à Meslay du Maine.

La Conseil Municipal de Grez-en-Bouère, après avoir délibéré, décide à, **l'UNANIMITÉ, (14 voix POUR), de :**

- ✓ Valider les orientations stratégiques proposées dans la présente Convention annexée dans le cadre de l'Orientatation de Revitalisation de Territoire du Pays de Meslay-Grez telles que décrites ci-dessus.
- ✓ Approuver le périmètre opérationnel et le programme d'actions annexés ;
- ✓ Autoriser Monsieur Le Maire de Grez-en-Bouère, à signer ladite convention et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

▪ Scolaire / Petite Enfance :

Madame Marie-Madeleine ROYER informe le Conseil Municipal de la mise en service du nouveau règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire, en accord avec la commission scolaire qui s'était réunie le 12 décembre, pour l'instant cela fonctionne bien. Elle indique également que la première réunion du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu à la Mairie le 6 février 2023 à 17h30.

▪ Communication / Presse :

Madame Mathilde BLANCHET informe le Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 5 janvier 2023 à 19h30 pour réaliser la Synthèse concernant le retour de l'enquête et les articles pour le prochain Flash Infos.

Elle annonce qu'une 6^{ème} naissance 2022 est arrivée le 21 décembre donc un 6^{ème} arbre à planter.

LE TOP 5 :

1. **Journée à Thème École St Jean Baptiste (967 personnes)**
2. **Article sur Grez dans les journaux (608 personnes)**
3. **Meilleurs vœux à tous (363 personnes)**
4. **Représentations du cirque Zavatta (350 personnes)**
5. **Cérémonie des vœux 2023 (262 personnes)**

- Facebook : 357 publications réalisées depuis le lancement
564 abonnés (+ 10 depuis le mois dernier)

▪ Manifestations / Fêtes / Animations :

Madame Mathilde BLANCHET informe le Conseil Municipal qu'une réunion est prévue le 20 janvier 2023 à 20h30 à la salle polyvalente avec les associations afin d'effectuer un bilan de l'année écoulée et de prendre les demandes de subventions 2023.



LES PROCHAINES ÉTAPES...

- **Promouvoir les événements prévus**
- **Création d'une plaquette sur les capacités d'accueil**
- **Organiser la plantation des arbres suite aux naissances 2022**

▪ Finances :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte Administratif est à l'étude avec Madame Quemener. La commission va se réunir bientôt. Il y a 2 étapes importantes le compte Administratif qui doit être en accord avec le compte de Gestion de la Trésorerie et la préparation du Budget Primitif 2023. Il précise que le plan comptable qui était en M14 passe en M 57.

▪ Développement économique :

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal que la commission ne s'est pas réunie ce mois-ci, mais précise que la commission travaillera sur les projets de la Boucherie et du restaurant.

▪ Urbanisme / Environnement :

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal que des travaux ont été demandés pour l'aménagement de la rue de la Libération mais ces derniers ne sont pas encore traités, ainsi que la plantation des arbres qu'il faudra envisager. M. Jean-Pierre FOUCHER informe le Conseil Municipal que le recrutement d'une personne au service de l'urbanisme est en cours à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, la révision du PLUi va pouvoir avoir lieu. En effet, cette révision est importante pour nous car quelques points particuliers avaient été oubliés, notamment le classement des bâtiments pour des changements de destination.

▪ Action Sociale :

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal qu'il fera un point sur les bénéficiaires de la Banque Alimentaire prochainement, ainsi que sur le local des sans-abris envoyés par le 115 et le secours Catholique.

▪ Travaux :

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que les agents sont intervenus dans la salle des sports pour toutes les imperfections qu'il y avait au sol, un rabotage a été fait avec l'aide d'une machine et un enduit a été effectué pour avoir une surface plane, il y aura certainement du ponçage à faire par endroit pour affiner, de la peinture est à refaire pour le Badminton, au niveau des lignes au sol. M. Michel FOUCHER demande si ce sont bien les agents communaux qui ont fait les travaux, M. Dominique LUCAS lui confirme en précisant que c'était dans un souci d'économie, qu'une machine avait été louée pour pouvoir raboter et laisser passer l'enduit, en attendant de trouver le financement pour refaire le sol. Des désagréments ont été constaté par les joueurs du Badminton, en effet, ils n'avaient pas été informés de la fermeture de la salle des sports le temps de faire ces travaux et se sont présentés afin de pratiquer leur sport. M. Dominique LUCAS s'est excusé pour ce désagrément car il était persuadé qu'ils avaient été informés. Les menuiseries extérieures des toilettes, sur la cour de l'école ont été changées pendant la période des vacances scolaires. M. Michel FOUCHER intervient en disant qu'il s'était rendu sur le chantier pendant les travaux et il avait constaté que les murs extérieurs en pierre étaient trempés et qu'il était inutile de chauffer les toilettes non isolées. M. Dominique LUCAS précise que le but était de mettre les radiateurs pour une mise hors gel et que le problème serait résolu bientôt. Les agents vont isoler les combles et poser une VMC dans les toilettes, il propose à M. Michel FOUCHER d'en discuter lors d'une prochaine réunion de commission.



Les volets roulants ont été posés dans l'école maternelle, La Directrice avait le souhait que le dortoir soit complètement dans le noir, à ce jour il reste un rideau à installer sur la porte fenêtre.

L'échelle de l'église est posée, il reste cependant des modifications et des finitions à effectuer.

▪ Voirie :

Monsieur Dominique LUCAS propose à la commission d'établir aujourd'hui une date pour réunir la commission VOIRIE, il propose 4 dates les 18, 19, 25 ou 26 janvier 2023 en après-midi.

Les sujets abordés seront les suivants : cimetière, plantations, massifs.

M. Michel FOUCHER évoque son indisponibilité de se rendre aux réunions dans l'après-midi au vu de son activité, il précise que dans la commission siègent 2 agriculteurs et 2 retraités et qu'en étant en activité il ne pouvait s'y rendre. Les parterres dans le lotissement des Tilleuls vont être refaits et une haie va être enlevée. Les arbres (les essences sont à définir) pour les naissances seront plantés prochainement. Une plaque (céramique, bois ou en métal) avec le prénom et l'année pourront être placés au pied des arbres (à définir avec la commission et l'autorisation des parents). Les parents concernés seront contactés. M. Dominique LUCAS rappelle que l'éclairage de la commune est géré par TEM (Territoire d'Énergie Mayenne). Madame Céline BELLANGER demande si la façade du Pôle Santé va être réparée et si le projet de l'aménagement des salles afin d'accueillir du personnel médical va aboutir, M. le Maire répond que pour le moment la réparation de la façade n'est pas prévue dans le budget de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez. Quant à l'aménagement des salles pour accueillir du personnel de santé, c'est notre objectif de pouvoir recevoir un nouveau médecin, voire une psychologue et nous travaillons sur ce sujet activement avec la Communauté de Communes et le Conseil Départemental.

DIVERS

M. Michel FOUCHER évoque un problème sur le circuit de Gérigné. L'aménagement fait par le Conseil Départemental n'est pas sécuritaire. Un échange est engagé pour comprendre cet aménagement. M. le Maire annonce qu'une rencontre serait nécessaire avec le Conseil Départemental afin d'aborder, ce point-là et plusieurs sujets, notamment les aménagements des routes, des voies douces, etc... Les travaux de la salle des sports débuteront certainement en début d'année 2023, des demandes de subventions ont été faites et nous sommes obligés d'attendre leur retour pour engager les travaux.

La salle des sports sera donc indisponible pendant une certaine période qui n'est toujours pas déterminée. M. le Maire invite la commission Communication à informer de l'indisponibilité de la salle des sports, toutes les Associations de la commune lors de leur réunion prévue le vendredi 20 janvier. Il en discutera également avec la Communauté de Communes afin de s'organiser le temps des travaux et pouvoir utiliser d'autres salles des communes environnantes.

Les anciens matériaux réutilisables de la salle des sports pourront être proposés à la vente par lot ainsi que le bois de peuplier qui a été coupé. Des Conseillers échangent à ce sujet et proposent d'apporter une aide en proposant le bois de chauffage gratuitement à des personnes qui sont dans la précarité énergétique. Ces personnes seraient identifiées par la commission Action Sociale.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 16 février 2023 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.




Séance du 12 janvier 2023 – Délibérations prises du n°2023-01-12-01 à n°2023-01-12-04

N° DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET
2023-01-12-01	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain – 14 Cité des Pelouses
2023-01-12-02	Retrait de la délibération incomplète du 15 décembre 2022 Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain - La Boule d'Or – Rue de l'Abattoir
2023-01-12-03	Procédure de révision des statuts de Territoire d'Energie Mayenne – Notification de la délibération afférente du comité syndical
2023-01-12-04	Validation de la Convention ORT (Opération de Revitalisation de Territoire)

Les élus municipaux présents à la séance du 12 janvier 2023

FOUCHER Jean-Pierre	Maire
LUCAS Dominique	1 ^{er} Adjoint
ROYER Marie-Madeleine	2 ^{ème} Adjointe
DONZALLAZ Éric	3 ^{ème} Adjoint
GOHIER Gérard	Conseiller Municipal
GERBEAU Patrick	Conseiller Municipal
GABILLARD Nathalie	Conseillère Municipale
PANNIER Damien	Conseiller Municipal
JONCHERAY Sylvain	Conseiller Municipal
HUGNET Delphine	Conseillère Municipale
BLANCHET Mathilde	Conseillère Municipale
BELLANGER Céline	Conseillère Municipale
FOUCHER Michel	Conseiller Municipal

Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 12 janvier 2023

Observations	Signatures	
	Secrétaire de Séance	Monsieur le Maire
	Céline BELLANGER 	Jean-Pierre FOUCHER 